

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## 1. GÉNÉRALITÉS ET DOMAINE D'APPLICATION

**1.1** Les présentes conditions générales de vente (« **Conditions** ») annulent et remplacent toutes les précédentes éditions.

**1.2** Les présentes Conditions constituent partie intégrante de tous les contrats de vente (« **Contrat/s** »), ayant pour objet les produits fabriqués et/ou commercialisés (« **Produit/s** ») par ARBI Arredobagno S.r.l. (C.F./N° TVA : 01250700935), avec siège légal Viale Lino Zanussi, 34/A, 33070 Maron di Brugnera (PN) - Italie (« **Vendeur** ») avec une autre société ou organisme différent, collectif ou individuel, qui achète pour des buts se référant à son activité d'entreprise et/ou professionnelle (« **Acheteur** »).

**1.3** D'éventuelles conditions générales de l'Acheteur, et en particulier les conditions d'achat de ce dernier, ne trouveront pas d'application aux Contrats stipulés avec le Vendeur, si non expressément acceptées par écrit par ce dernier ; dans tous les cas, sauf si dérogation écrite, l'existence d'éventuelles conditions de l'Acheteur n'excluront pas l'efficacité des présentes Conditions.

**1.4** L'Acheteur reconnaît et accepte que le Vendeur puisse à tout moment modifier, intégrer et/ou varier les présentes Conditions.

**1.5** Tout comportement, même répété, non conforme à une ou plusieurs des présentes Conditions ne pourra en aucun cas préjuger le droit du Vendeur de demander, à tout moment, l'application de celles-ci.

## 2. PRIX DES PRODUITS

**2.1** Les prix des Produits sont uniquement ceux reportés par le Vendeur (« **Prix** ») dans le tarif (« **Tarif** ») fourni à l'Acheteur.

**2.2** Toute erreur et/ou inexactitude des Prix contenus dans les tarifs numériques dans tous ses formats (ex : Angais) ne pourra être considérée comme motif de contestation de la part de l'Acheteur, en considérant dans tous les cas comme valable ce qui est indiqué dans le Tarif du précédent § 2.1.

**2.3** Les Prix pratiqués par le Vendeur s'entendent hors taxes, charges fiscales, frais d'installation, transport et toute autre prestation qui reste à la charge de l'Acheteur.

**2.4** Les prix pourront être modifiés en fonction des coûts des matières premières, des services, de la main d'œuvre et/ou des prix des fournisseurs et/ou des sous-fournisseurs du Vendeur, avec préavis de 60 (soixante) jours.

## 3. MATÉRIAUX ET ÉCHANTILLONS

**3.1** Les catalogues, les échantillons et les tarifs des Produits (excepté ceux purement illustratifs/publicitaires) mis à disposition de l'Acheteur par le Vendeur (« **Matériels** »), ne doivent être ni fournis, ni montrés à des tiers, ni reproduits, sans autorisation écrite du Vendeur. Les matériels doivent être rendus sur simple demande du Vendeur.

**3.2** La conformité du produit à l'échantillon fourni à l'Acheteur (« **Échantillon** »), aussi bien lors de la première fourniture que celles successives, peut présenter des différences par rapport au produit vendu dues aussi bien à la variation technique du produit, qu'à la consistance physique de l'échantillon (ex : coloris, matériaux, dimensions, etc.), et causées aussi par des facteurs environnementales (ex : humidité, exposition à la lumière, etc.).

## 4. COMMANDE

**4.1** Les présentes Conditions s'entendent valables pour chaque commande d'achat (« **Commande** »), sans préjudice de ce qui a été prévu différemment et de manière spécifique par les parties.

**4.2** Lors de la Commande, l'Acheteur déclare d'avoir pris vision et d'accepter intégralement les Conditions.

**4.3** Par Commande on entend toute demande écrite d'achat du Produit faite directement par l'Acheteur au Vendeur moyennant fax ou e-mail (ordini@arbiarredobagno.it) ou bien (orders@arbiarredobagno.it), ou bien à travers le portail du Vendeur (« **Portail** »), directement ou par le biais d'intermédiaires (ex : agents, pourvoyeurs, etc.), avec les relatives et éventuelles pièces jointes (ex : fiche graphique, spécifications techniques, dessins pour sur mesure, etc.), à considérer comme partie intégrante de la Commande.

**4.4** La Commande doit dans tous les cas contenir les indications spécifiques suivantes :

a) les coordonnées d'identification de l'Acheteur (ex : dénomination, siège, Code Fiscal/Numéro de TVA, poste électronique, etc.) ;

b) code, quantité, dimensions particulières (également avec dessin), modèle, coloris et sens du Produit commandé et éventuelles fiches techniques d'éventuels produits de tiers (ex : trou pour lavabo à encastrement, etc.) ;

c) lieu de destination du Produit.

**4.5** Les Commandes et/ou les modifications des Commandes effectuées verbalement et/ou par téléphone doivent toujours être confirmées par écrit de la part de l'Acheteur, avec les modalités de l'art. 4.3.

**4.6** Le Contrat ne sera efficace qu'à partir de la date d'acceptation de la Commande de la part du Vendeur, lorsque la confirmation de commande est générée par le Vendeur, dans la zone de gestion du Portail (« **Confirmation de Commande** »). Le Vendeur n'est pas obligé d'envoyer à l'Acheteur la Confirmation de commande, car l'Acheteur peut la télécharger à tout moment dans la zone de gestion du Portail.

**4.7** Les Commandes et/ou les engagements pris par des collaborateurs, agents et/ou autres auxiliaires du Vendeur n'ont en aucune façon le pouvoir de contraindre le Vendeur ; toutes les Commandes gérées par ces sujets n'acquiescent par conséquent validité et efficacité qu'avec la Confirmation de Commande du Vendeur.

**4.8** Toute offre, crédit et/ou bonification accordée par des agents ou autres intermédiaires ne sera pas considérée comme valable si non confirmée par écrit par le Vendeur.

**4.9** Pour tout ce qui n'est pas indiqué dans la Commande, seront valables les standards techniques/de qualité du Vendeur, que l'Acheteur déclare de connaître et de considérer comme adaptés à ses propres exigences.

**4.10** Le Vendeur se réserve le droit d'annuler ou de modifier à tout moment les caractéristiques et le Prix des Produits objet de la Commande, avant l'émission de la Confirmation de Commande. Par conséquent, les Produits commandés pourront subir des modifications des caractéristiques et des Prix du Tarif.

**4.11** Le Vendeur décline toute responsabilité pour toute inexactitude et/ou erreur contenue dans les Commandes envoyées par l'Acheteur.

**4.12** Pour la réalisation de Produits sur demande spécifique de l'Acheteur (« sur mesure »), il est nécessaire d'activer une demande de faisabilité, avant l'envoi de la Commande. L'Acheteur doit envoyer la demande au service commercial du Vendeur, en joignant un dessin avec les caractéristiques techniques du produit demandé. Le Vendeur émettra un devis en indiquant le prix, d'éventuelles précisions techniques et les relatifs délais de livraison ; ce devis sera valable pour 10 (dix) jour à partir de la date de son émission.

## 5. MODIFICATIONS DE COMMANDE

**5.1** L'Acheteur, péremptoirement avant et pas plus tard que dans les 24 (vingt-quatre) heures qui suivent la Confirmation de Commande, doit signaler par écrit toute variation ou discordance entre la Commande et la Confirmation de Commande ; à défaut, le Vendeur lancera l'exécution du Contrat selon les conditions confirmées.

**5.3** Il reste entendu que les éventuelles variations de la Commande de la part de l'Acheteur, même si acceptées par le Vendeur selon les termes ci-dessus, pourront comporter la modification du Prix et du délai de livraison des Produits.

**5.4** Sans préjudice de ce qui est prévu ci-dessus, aucune Commande confirmée par le Vendeur ne peut être annulée ni modifiée par l'Acheteur, sans préjudice du préalable consentement écrit du Vendeur et à condition que l'Acheteur indemnise totalement le Vendeur pour toute perte (le manque à gagner compris), tout frais (tous les coûts de travail et des matériaux compris) et tout dommage conséquents à cette annulation et face auxquels le Vendeur émettra une relative note de débit à l'Acheteur.

## 6. LIVRAISON

**6.1** La date de livraison du Produit, indiquée sur la Confirmation de Commande, est purement indicative et n'est pas contraignante pour le Vendeur.

**6.2** Lors de la livraison du Produit par le Vendeur à l'Acheteur (même par le biais de vecteur), tout risque sera à l'exclusive charge de l'Acheteur.

**6.3** Le Vendeur se réserve le droit d'appliquer des suppléments de Prix pour toutes les situations de transport considérées comme à risque et/ou en fonction des normes des différents pays de destination du Produit.

**6.4** Lorsque le délai de livraison du Produit est exprimé en jours, ces derniers doivent s'entendre comme jours ouvrables (de lundi à vendredi compris). Les délais s'entendent interrompus pendant les périodes de fermeture pour vacances et/ou lors des festivités en vigueur dans le pays où le Vendeur a son propre siège opérationnel.

**6.5** Tout retard par rapport à la date de livraison des Produits ne comporte par le droit de l'Acheteur de demander au Vendeur des dommages et/ou des sanctions.

**6.6** Aucune responsabilité ne sera attribuable au Vendeur et rien par conséquent ne sera dû à l'Acheteur lorsque la non-livraison n'est pas imputable au Vendeur, considéré comme tel, à titre d'exemple et de manière non exhaustive : omissions, défauts et/ou retards de tiers, fournisseurs et sous-fournisseurs compris, causes de force majeure telles que mobilisations, émeutes, grèves ou blocages, guerres, épidémies, fermeture, incidents ou pannes sur les machines ou outils, incendies, effondrements, inondations, tremblements de terre, températures excessives, événements météorologiques, actions gouvernementales (toujours à pur titre d'exemple, interdictions à l'exportation ou réexportation, la non concession, la révocation des licences nécessaires pour l'exportation) et en général dans n'importe quel autre cas comportant l'inactivité totale ou partielle des établissements du Vendeur et/ou l'arrêt et/ou le ralentissement de la production.

**6.8** Dans tous les cas, l'Acheteur ne pourra invoquer le retard de livraison des Produits pour résilier le Contrat ou retarder le paiement des Produits.

**6.9** La livraison des Produits, même si partielle, ne peut être refusée par l'Acheteur.

## 7. TRANSPORT

**7.1** Sauf en cas de pacte contraire, les Produits s'entendent vendus « Franco établissement du Vendeur » à savoir « Ex-Works ».

**7.2** Le transport, bien qu'organisé par le Vendeur sur demande et/ou dans l'intérêt de l'Acheteur, est toujours aux frais et au risque de ce dernier.

**7.3** Pour les commandes avec montant net inférieur à € 250,00 (deux cent cinquante/00), une contribution pour les frais de transport équivalente à € 30,00 (trente/00) hors taxe sera appliquée.

**7.4** Pour les livraisons requises par l'Acheteur moyennant un transporteur express, un coût qui sera évalué en fonction du poids et du volume du Produit à expédier, avec un minimum équivalent à € 10,00 (dix/00) hors taxe, sera débité.

## 8. CONTRÔLE DU PRODUIT

**8.1** L'Acheteur est chargé de vérifier les Produits reçus, objet de la Commande/Confirmation de Commande, de la correspondance du nombre de colis, des caractéristiques et des dimensions ainsi que de l'intégrité du Produit.

**8.2** La réception régulière du Produit s'entend par conséquent confirmée avec la signature du document de transport (« D.D.T. »).

## 9. INSTALLATION DU PRODUIT

**9.1** Le Vendeur recommande de suivre les instructions de montage relatives au Produit, fournies avec le Produit, en restant entendu que le Vendeur ne sera en aucun responsable pour des dommages (directs et/ou indirects) causés par la mauvaise installation du produit, à savoir pour l'utilisation impropre de celui-ci.

## 10. RÉCLAMATIONS ET RETOURS

**10.1** Si l'Acheteur rencontre des vices et des défauts sur le Produit, il devra les dénoncer au Vendeur, sous peine de déchéance, dans les 8 (huit) jours qui suivent la livraison.

**10.2** Toute réclamation doit être présentée par écrit, moyennant le Portail, e-mail (resi@arbiarredobagno.it), lettre recommandée a.r. ou fax, en décrivant de la manière la plus détaillée possible la nature du vice/défaut rencontré, en indiquant toutes les références nécessaires (ex : numéro de commande, DDT ou facture) et en joignant d'éventuelles photos du Produit.

**10.3** Les retours de Produits, sans le consentement préalable et écrit du Vendeur, ne sont pas acceptés.

**10.4** Au cas où les retours seraient autorisés, les Produits devront être livrés auprès de l'établissement du Vendeur ou là où indiqué par ce dernier.

**10.5** Sur le Produit retourné, un ruban adhésif (ou autre modalité équivalente) doit être apposé pour signaler le vice et/ou défaut et il doit être fourni dans d'excellentes conditions et adéquate

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ment emballé, à défaut le Vendeur n'acceptera aucun retour.

**10.6** Le Vendeur exclue, sauf accords différents, le retrait ou le remboursement des Produits déjà utilisés ou dans tous les cas déjà installés.

**10.7** Lors du retour auprès du Vendeur, les Produits sont soigneusement contrôlés par le personnel spécialisé ; si au cours vice/défaut de production reproductible au Vendeur (ou ses fournisseurs ou sous-fournisseurs) n'est constaté sur le Produit, celui-ci restera à disposition de l'Acheteur pour son retrait ; après 7 (sept) jours de la date de la communication de non acceptation du retour, sans que le Produit ne soit retiré par l'Acheteur, le Vendeur sera autorisé à l'éliminer.

## 11. GARANTIE

**11.1** Le Vendeur garantit les Produits pour une durée de 12 (douze) mois à partir de la date de livraison.

**11.2** La garantie du Vendeur ne couvre pas :

- a) les dommages indirects éventuellement causés à d'autres objets matériels ou tout autre élément qui ne soit pas partie intégrante du Produit présentant un vice/défaut ;
- b) les coûts de démontage et remontage du Produit et de toutes parties structurelles qui y sont éventuellement liées.

**11.3** La garantie sur les Produits n'est pas reconnue :

- a) pour les vices/défauts ou les dommages dérivant de la normale usure des composants et/ou de l'utilisation non conforme du Produit ;
- b) pour les vices/défauts ou dommages dérivant du non respect des instructions d'utilisation, entretien, soin et nettoyage décrites dans la fiche du Produit ;
- c) pour les éventuelles différences de tonalités/coloris que tous les Produits peuvent subir au fil du temps, dues à la lumière environnementale et artificielle, à la chaleur, à la vapeur, à l'humidité et au vieillissement. Ces variations peuvent s'avérer plus évidentes en cas de compléments successifs à la première fourniture ; cela ne peut constituer un motif de contestation ou de retour du Produit ;
- d) pour les défauts et/ou dommages dérivant d'une mauvaise installation ou de manipulations, modifications, altérations ou réparations de la part de l'Acheteur ou de tiers.

**11.4** La garantie du Vendeur sur les Produits est annulée en cas de :

- a) vices/défauts ou dommages aux composants du produit dus à une installation défectueuse ou non effectuée selon les règles de l'art, à des raccords hydrauliques et électriques effectués par un personnel non spécialisé et/ou non conformes aux normes en vigueur dans le pays de production/installation et/ou non conformes à la fiche Produit ;
- b) vices/défauts ou dommages causés par le transport du Produit ou aux composants ;
- c) vices/défauts ou dommages aux composants du Produit, dérivant de désassemblage, montage et installation, manipulations et modifications effectués par l'Acheteur ;
- d) vices/défauts ou dommages aux éléments et/ou structures qui accueillent d'autres composants (ex : robinetterie, lavabos, etc.), au cas où ceux-ci ne seraient pas fournis par le Vendeur.

## 12. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

**12.1** Tant que l'Acheteur n'aura pas pourvu au paiement complet du Prix, le Produit objet du Contrat sera propriété du Vendeur.

**12.3** Pendant la période susmentionnée, l'Acheteur ne pourra aliéner, donner pour utilisation, laisser séquestrer ou saisir les Produits achetés ou dans tous les cas ne pourra pas disposer de ceux-ci ; à défaut, le Vendeur pourra exiger le paiement immédiat de ce qui est dû, sans préjudice de sa faculté de résilier le Contrat conformément à l'art. 1456 c.c. et sans préjudice du dédommagement.

## 13. PAIEMENTS

**13.1** Les paiements des Produits doivent être effectués aux échéances et selon ce qui est indiqué dans les factures du Vendeur, auprès du domicile de ce dernier.

**13.2** Le paiement de la part de l'Acheteur avec des moyens différents de ceux indiqués par le Vendeur doit être accepté par le Vendeur ; si le paiement est effectué par chèques ou billets à ordre, ceux-ci seront considérés comme acceptés « sauf bonne fin ».

**13.3** Pour aucune raison et à aucun titre, l'Acheteur ne peut différer et/ou interrompre les paiements des factures émises par le Vendeur au-delà de l'échéance indiquée.

**13.4** En cas de paiement échelonné du montant de la facture, la non observation même d'une seule échéance de paiement comporte la déchéance automatique du virement et l'exigibilité immédiate de tout le montant de la part du Vendeur. Dans tous les cas, pour chaque jour de retard par rapport au terme de paiement établi, les intérêts moratoires dus selon la loi seront comptés.

**13.5** Les éventuelles avances de paiement reçues par le Vendeur s'entendent non productives d'intérêts et seront rendues sans aucun supplément au cas où le Vendeur n'accepterait pas la Commande de l'Acheteur. L'avance restera, par contre, acquise par le Vendeur au cas où la Commande serait annulée par l'Acheteur sans respecter ce qui est indiqué au précédent art. 5.

**13.6** La réception de la facture sans l'intervention d'une contestation contextuelle écrite par l'Acheteur implique la reconnaissance du débit indiqué par la facture, conformément à l'art. 1988 c.c..

**13.7** Pour aucune raison, prétendus vices ou défauts des Produits compris, l'Acheteur ne pourra interrompre ou retarder le paiement des Produits.

**13.8** Au Vendeur est attribuée la faculté de demander à l'Acheteur, même en cours d'exécution du Contrat, des acomptes ou le paiement intégral du Produit.

**13.10** La non prestation de la part de l'Acheteur des garanties requises par le Vendeur constituera la résiliation du Contrat conformément à l'art. 1456 c.c., sans préjudice du dédommagement.

## 14. IMPAYÉS

**14.1** Sur tous les montants non payés par l'Acheteur aux échéances indiquées sur la facture et/ou définies entre les parties, est dû l'intérêt moratoire au taux conforme au D.lgs. n. 192/2012 et ss.mm.

**14.2** Dans tous les cas, le non paiement même partiel du Prix autorisera le Vendeur à interrompre l'exécution de la Commande et comportera la prorogation automatique du délai de livraison du Produit.

**14.3** Dans ce cas, le Vendeur a la faculté de résilier le Contrat pour défaillance de l'Acheteur

conformément à l'art. 1456 c.c., sans préjudice du dédommagement.

## 15. DÉFAILLANCES

**15.1** En cas de faillite ou d'admission de l'Acheteur à des procédures de faillite, ainsi qu'en cas d'assujettissement de l'Acheteur à des procédures d'exécution et/ou à des protestations ou, en général, au cas où se vérifieraient des variations de la capacité financière de l'Acheteur ou seraient contestées des défaillances, sans préjudice des hypothèses de résiliation ex art. 1456 c.c., les dettes de l'Acheteur sont considérées comme immédiatement exigibles et le Vendeur aura la faculté conformément à l'art. 1373 c.c. de résilier le Contrat, sans obligation de préavis, moyennant l'envoi d'une lettre recommandée a/r, à savoir moyennant envoi de poste certifiée (P.E.C.), sans préjudice du dédommagement.

**15.2** L'exécution du Contrat pourra être interrompue à tout moment en cas de variation des conditions patrimoniales de l'Acheteur (à savoir dans les cas du précédent § 13.8), conformément et aux effets de l'art. 1461 c.c..

**15.3** Au cas où le Contrat serait résilié, toute somme d'argent due deviendra exigible et toute somme d'argent déjà versée par l'Acheteur restera au Vendeur et les Produits non encore payés seront immédiatement retournés à ce dernier, au risque et aux frais de l'Acheteur, avec obligation de paiement d'une somme à titre de pénalité de 10% (dix pour cent) du Prix, pour chaque jour de retard du retour.

## 16. CONFIDENTIALITÉ ET EXCLUSIVITÉ

**16.1** L'Acheteur doit observer la confidentialité la plus absolue sur toutes les informations de caractère technique (telles que, purement à titre d'exemple, les dessins, les brochures, les documentations, les formules et la correspondance) et de caractère commercial (conditions contractuelles, prix de vente, conditions de paiement, stratégies de vente compris), ainsi que sur toutes les autres informations du Vendeur, apprises ou reçues pendant l'exécution du Contrat.

**16.2** Les informations techniques et tout autre droit de propriété industriel (marques, brevets, modèles, copyright, etc.) que le Vendeur met à disposition de l'Acheteur restent de propriété exclusive du Vendeur et l'utilisation/diffusion à travers tout moyen en est interdite.

**16.3** Les obligations ci-dessus sont assumées pour toute la durée du Contrat et pour les 10 (dix) années successives à son exécution. À défaut, l'Acheteur sera obligé de dédommager le Vendeur.

## 17. PORTAIL

**17.1** Pour accéder au Portail ([www.arbiarredobagno.it](http://www.arbiarredobagno.it) - Zone Réservée - Gestionnaire), le Vendeur fournira à l'Acheteur un « nom d'utilisateur » et un « mot de passe ».

**17.2** L'Acheteur s'engage à conserver avec le maximum de soin et diligence le nom d'utilisateur et le mot de passe, en restant l'unique responsable de leur conservation et de leur utilisation.

## 18. TRIBUNAL COMPÉTENT ET LOI APPLICABLE

**18.1** Pour tout litige relatif aux rapports contractuels ici disciplinés, sans préjudice de la faculté d'un choix différent de la part du Vendeur, l'autorité italienne et en particulier le Tribunal de Pordenone sera compétent et la loi applicable sera celle italienne. Pour toute expérimentation préventive des procédures de Médiation ou bien de Négociation Assistée, le siège sera dans tous les cas à Pordenone.

**18.2** Si les présentes Conditions sont traduites dans une langue étrangère, il reste expressément entendu qu'en cas de conflits concernant leur interprétation, seule la version rédigée en langue italienne sera valable.

## 19. DIVERS

**19.1** Sans préjudice d'un pacte contraire, toutes les communications entre les parties devront être effectuées par écrit et envoyées à l'adresse du destinataire indiqué dans le Contrat, à savoir au siège légal du destinataire moyennant recommandée A/R, téléfax, e-mail ou poste certifiée (P.E.C.).

**19.2** Le programme graphique que le Vendeur fournit à l'Acheteur a exclusivement la fonction de support à la vente.

**19.3** Les devis et confirmations dérivant du programme graphique sont sujets à la confirmation de la part du Vendeur aussi bien pour les prix que pour la faisabilité.

**19.4** Les données techniques, les dimensions, les Prix, les caractéristiques, les matériaux, les façonnages, les fournisseurs/sous-fournisseurs, les prestations et toutes les autres données relatives aux Produits reportés dans les Matériels et dans les Échantillons du Vendeur ont un caractère purement indicatif et pourront être modifiés par le Vendeur.

## 20. INFORMATIONS SUR LA CONFIDENTIALITÉ

**20.1** En référence aux obligations prévues en matière de protection des données personnelles conformément au Reg. UE 2016/679 ("GDPR") et au D.Lgs. 196/2006, tout comme modifié par le D.Lgs. 101/2018, le Vendeur a pourvu à rendre l'information sur la confidentialité (publiée sur le site [www.arbiarredobagno.it](http://www.arbiarredobagno.it)), en relation à la mesure, aux modalités et aux finalités du traitement des données personnelles dans le domaine des présentes Conditions, ou dans d'autres documents qui y sont liés, exclusivement aux fins de la conclusion et exécution du Contrat et pour les obligations, également celles prévues par la loi, strictement liées à la gestion du rapport contractuel avec l'Acheteur.

Conformément à ce qui est prévu par les articles 1341 et 1342 du Code Civil, les clauses suivantes sont expressément approuvées : 1. GÉNÉRALITÉS ET DOMAINE D'APPLICATION ; 2. TARIF ; 3. MATÉRIELS ET ÉCHANTILLONS ; 4. COMMANDE ; 5. MODIFICATIONS DE COMMANDE ; 6. LIVRAISON ; 7. TRANSPORT ; 8. CONTRÔLE DU PRODUIT ; 9. INSTALLATION DU PRODUIT ; 10. RÉCLAMATIONS ET RETOURS ; 11. GARANTIE ; 12. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ ; 13. PAIEMENTS ; 14. IMPAYÉS ; 15. DÉFAILLANCES ; 16. CONFIDENTIALITÉ ET EXCLUSIVITÉ ; 17. ZONE DE GESTION, 18. TRIBUNAL COMPÉTENT ET LOI APPLICABLE ; 19. DIVERS, 20. INFORMATIONS SUR LA CONFIDENTIALITÉ.